

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DES EXAMENS PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} classe

SESSION 2009

Les examens d'adjoint technique de 1^{ère} classe sont organisés pour la seconde fois par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne.

La forte progression des inscrits au regard de la session précédente est certainement explicable par une perception plus claire par les candidats potentiels des conséquences de la réforme de la catégorie C qui ne permet l'accès au grade d'avancement d'adjoint technique de 1^{ère} classe que par la voie de l'examen professionnel ou du concours. En outre, l'organisation simultanée de l'examen et des concours en 2008 avait conduit les candidats à opter pour l'examen ou l'un des concours, alors que, en 2009, les concours ne sont pas organisés.

Précisons que quatre examens juridiquement distincts sont organisés :

- un examen organisé par le CIG pour les collectivités de la petite couronne ;
- un examen organisé par convention pour celles de la région Ile-de-France ;
- un examen organisé par convention pour les collectivités de la région Ile-de-France dans la spécialité "artisanat d'art" ;
- un examen organisé par le CIG dans la spécialité "environnement, hygiène", option "opérations mortuaires".

I- Les principales données de la session

On comptabilise, en 2009, **1 331 inscrits** à comparer aux 616 inscrits de la session 2008.

Les analyses ci-après du profil et du niveau des candidats globalisent les données sans distinguer si les examens ont été organisés à l'échelon de la petite couronne ou à celui de l'Ile-de-France.

Session	Inscrits	Présents à l'écrit (absentéisme)	Candidats éliminés (note < 5,00)	Candidats convoqués à l'épreuve pratique d'admission	Candidats présents à l'épreuve pratique	Candidats admis
2008	616	548 (11,04%)	309 (67,47% des présents)	239	213	126 (23% des présents à l'écrit)
2009	1 331	1 118 (16%)	353 (31,57% des présents)	765	714	481 (43% des présents à l'écrit)

II- Le profil des candidats inscrits

Sexe et âge des candidats :

Le candidat "type" est un candidat de sexe masculin âgé de 31 à 40 ans.

Il convient toutefois de souligner que 36% des candidats appartiennent au sexe féminin.

17,05% des candidats sont âgés de 21 à 30 ans, 37,64% de 31 à 40 ans, 35,39% de 41 à 50 ans, 9,92% de plus de 50 ans.

Origine géographique :

95,79% des candidats sont domiciliés en région Ile-de-France, dont 75,06% en petite couronne.

Formation initiale :

26,90% des candidats ne déclarent pas de diplôme.

69,5% déclarent détenir un diplôme du niveau V bis ou V.

2,03% déclarent un diplôme supérieur au niveau V.

Formation de préparation à l'examen :

20,21% des candidats déclarent une formation assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), et 55,30% une formation personnelle.

III- Le niveau des candidats à l'écrit

A- Les résultats comparés de la session

La comparaison des résultats de la session 2009 avec ceux de la session précédente laisse apparaître une **nette progression de résultats**.

Session	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Notes = ou > 10,00	Notes < 5,00	Moyenne des notes
2008	548	0 (40 candidats)	18,00 (2 candidats)	62 (11,31%)	309 (56,39%)	4,96
2009	1 118	0 (38 candidats)	20,00 (1 candidat)	339 (30,32%)	353 (31,57%)	7,54

B- L'élimination des candidats

Avant d'arrêter les notes des candidats, le jury statue sur les **transgressions des règles** de l'examen, rappelées oralement le jour de l'épreuve :

- un candidat a porté son numéro de convocation sur sa copie. Le jury, considérant que le candidat a ainsi transgressé la règle d'anonymat rappelée à plusieurs reprises à l'ensemble des candidats tant par oral que par écrit, décide l'annulation, c'est-à-dire l'attribution de la note de 0, de cette copie ;
- un candidat qui a signé sa copie voit également celle-ci annulée pour les mêmes raisons.

Le jury décide en revanche de ne pas annuler quatre copies présentant les particularités suivantes, mais demande qu'un courrier soit adressé aux candidats concernés, attirant leur attention sur le risque encouru d'annulation de la copie pour rupture d'anonymat :

- une courbe réalisée en rouge dans un graphique (un candidat) ;
- une mention "13 janvier 2009" portée sur la copie, alors que l'épreuve se déroulait le 14 janvier (deux candidats) ;
- un soulignement des questions en rose (un candidat).

Enfin, le jury confirme les notes attribuées par les correcteurs de deux copies qui n'ont pris en compte que les réponses portées sur les copies elles-mêmes et non celles portées sur les sujets : en effet, sauf indications contraires sur les sujets, les questions doivent être exclusivement traitées sur une ou des copies de concours, leur traitement sur le sujet lui-même ou sur feuille de brouillon n'étant jamais pris en compte afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats.

Le jury **arrête alors définitivement les notes** et constate que 353 candidats sur 1 118 (31,57%) obtiennent une note inférieure à 5,00 sur 20,00 à l'écrit, note réglementairement éliminatoire.

765 candidats non éliminés par l'épreuve écrite seront donc convoqués à l'épreuve pratique d'admission.

Le détail des résultats à l'écrit s'établit comme suit, examen par examen, laissant apparaître de fortes disparités selon les spécialités et les options :

Le jury souligne avec satisfaction la **très nette amélioration des résultats des candidats au regard de ceux de la session précédente**, certainement due à une meilleure préparation.

1- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "petite couronne"

	Inscrits	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Notes < 5,00	Convoqués épr. pratique (% des présents)
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers						
Peintre, poseur de revêtements muraux	39	29	3,61	1	18	11 (37,9%)
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires	27	22	5,08	4	14	8 (36,4%)
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	87	66	5,49	11	33	33 (50%)
Espaces naturels, espaces verts						
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	136	117	8,94	47	24	93 (79,5%)
Mécanique, électromécanique						
Installation et maintenance des équipements électriques	43	33	6,46	5	9	24 (72,7%)
Restauration						
Cuisinier	22	21	7,88	7	6	15 (71,4%)
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide	141	121	7,64	35	27	94 (77,7%)
Environnement, hygiène						
Propreté urbaine, collecte des déchets	114	100	7,06	23	34	66 (66%)
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	459	385	6,98	93	136	249 (64,7%)
Logistique et sécurité						
Magasinier	51	46	12,50	35	1	45
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	54	43	11,60	30	6	37 (86%)
TOTAL	1 173	983	-	291 (29,6%)	308 (31,3%)	675 (68,7%)

2- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "Ile-de-France"

	Inscrits	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Notes < 5,00	Convoqués épr. pratique (% des présents)
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers						
Ouvrier en VRD	53	45	6,50	12	18	27 (60%)
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	39	34	5,50	6	17	17 (50%)
Espaces naturels, espaces verts						
Production de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	4	4	9,31	2	0	4 (100%)
Communication, spectacle						
Agent polyvalent du spectacle	23	17	11,19	9	1	16 (94,1%)
Assistant son	5	4	15,31	4	0	4 (100%)
Logistique et sécurité						
Maintenance bureautique	11	10	14,25	10	0	10 (100%)
TOTAL	135	114	-	43 (37,7%)	36 (31,6%)	78 (68,4%)

3- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "Ile-de-France" Spécialité "artisanat d'art"

	Inscrits	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Notes < 5,00	Convoqués épr. pratique (% des présents)
Artisanat d'art						
Relieur, doreur	1	1	11,75	1	0	1 (100%)
Tapissier d'ameublement, garnisseur	2	2	6,13	1	1	1 (50%)
TOTAL	3	3	-	2 (66,7%)	1 (33,3%)	2 (66,7%)

4- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "petite couronne" Spécialité "environnement, hygiène", option opérations mortuaires

	Inscrits	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Notes < 5,00	Convoqués épr. pratique (% des présents)
Environnement, hygiène						
Opérations mortuaires	20	18	5,92	3	8	10 (55,6%)

IV- Le niveau des candidats aux épreuves pratiques et leur admission aux examens

A- Le niveau des candidats

1- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "petite couronne"

	Convoqués	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Palette des notes	Admis
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers						
Peintre, poseur de revêtements muraux	11	10	12.01	7	16.92 à 8.50	5
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires	8	8	12.90	7	15.75 à 6.13	6
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	33	31	11.43	19	19.13 à 4.63	15
Espaces naturels, espaces verts						
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	93	82	10.68	50	18.17 à 0	49
Mécanique, électromécanique						
Installation et maintenance des équipements électriques	24	22	13.84	18	18.25 à 8.17	16
Restauration						
Cuisinier	15	12	12.62	11	15.19 à 6.94	11
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide	94	85	10.74	56	15.63 à 0.88	47
Environnement, hygiène						
Propreté urbaine, collecte des déchets	66	64	12.59	55	17.50 à 6	50
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	249	239	12.79	72	19.50 à 0	166
Logistique et sécurité						
Magasinier	45	43	11.04	27	17.34 à 6.34	33
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	37	35	10.43	19	16.25 à 5.63	24
TOTAL	675	631				422 *

* 422 candidats admis soit 42.92% des présents à l'écrit

2- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "Ile-de-France"

	Convoqués	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Palette des notes	Admis
--	-----------	----------	-------------------	----------------------	-------------------	-------

Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers

Ouvrier en VRD	27	27	12.49	21	18 à 5.50	18
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	17	16	15.56	15	18 à 9.50	15

Espaces naturels, espaces verts

Production de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	4	3	3.50	0	7.50 à 3	0
--	---	---	------	---	----------	---

Communication, spectacle

Agent polyvalent du spectacle	16	14	10.36	11	19.50 à 0	8
Assistant son	4	4	12.50	3	19.50 à 4.75	4

Logistique et sécurité

Maintenance bureautique	10	7	15.54	7	18.50 à 10.38	7
TOTAL	78	71				52 *

* 52 candidats admis soit 45.61% des présents à l'écrit

3- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "Ile-de-France" Spécialité "artisanat d'art"

	Convoqués	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Palette des notes	Admis
Artisanat d'art						
Relieur, doreur	1	1	0,00	0	-	0
Tapissier d'ameublement, garnisseur	1	1				1
TOTAL	2	2				1 *

* 1 candidat admis soit 33,33% des présents à l'écrit

4- Examen d'adjoint technique de 1^{ère} classe "petite couronne" Spécialité "environnement, hygiène", option opérations mortuaires

	Convoqués	Présents	Moyenne des notes	Notes > ou = à 10,00	Palette des notes	Admis
Environnement, hygiène						
Opérations mortuaires	10	10	13.80	10	18.50 à 10.25	6
TOTAL	10	10				6 *

* 6 candidats admis soit 33,33% des présents à l'écrit

Les résultats ci-dessus laissent apparaître de fortes disparités des résultats des candidats selon les options. On observe par exemple, s'agissant des options dans lesquelles un grand nombre de candidats se présentent, de bons résultats dans les options "propreté urbaine, collecte des déchets" et "hygiène et entretien des locaux et espaces publics" et des résultats plus faibles dans les options "employé polyvalent des espaces verts et naturels" et "restauration collective, liaison chaude, liaison froide".

Les résultats à l'épreuve pratique sont globalement nettement meilleurs que ceux obtenus à l'épreuve écrite : alors que **la moyenne des notes n'était que de 7,54 à l'épreuve écrite**, elle s'élève à **11,63 à l'épreuve pratique**. On observe toutefois une légère **baisse de la moyenne générale aux épreuves pratiques**, celle-ci s'élevant à 12,08 en 2008.

B- L'admission

Le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation de l'examen dispose en son article 6 que : "Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20".

Le jury prend connaissance d'une jurisprudence (*TA de Grenoble, 19 mai 2006, Mlle J. P.*) qui fonde le jury d'un examen professionnel à fixer souverainement un seuil d'admission égal ou supérieur à 10,00 :

"Considérant qu'en ayant indiqué (...) qu'un candidat ne pouvait être admis si la moyenne des notes obtenues aux épreuves est inférieure à 10 sur 20, le texte réglementaire n'a pas imposé au jury de déclarer admis tous les candidats dont la moyenne à l'issue des épreuves est supérieure à 10 sur 20 mais a fixé une moyenne minimale en deçà duquel le jury ne pouvait déclarer admis un candidat ; qu'ainsi, en fixant à 12 sur 20 la moyenne nécessaire pour être déclaré admis, le jury de l'examen professionnel de la Haute-Savoie n'a fait qu'user des pouvoirs que lui conféraient les dispositions précitées (...)"

Le jury prend acte que cette jurisprudence concerne un examen professionnel de promotion interne, permettant à des agents de catégorie C d'accéder à un grade de catégorie B, ce qui justifie en l'espèce un seuil d'admission supérieur à 10,00.

S'agissant de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, qui n'entraîne pas de changement de catégorie hiérarchique, le jury décide de fixer à **10,00** le seuil d'admission, soit **481 candidats admis** (soit **43% des présents à la première épreuve, à comparer aux 23% de la session précédente, et 67,37% des candidats présents à l'épreuve pratique, à comparer aux 59,15% de la session précédente**).

Récapitulatif des examens "petite couronne" et "Ile-de-France" organisés en 2009

Inscrits	Présents à l'écrit	Moyenne écrite	Convoqués aux épreuves pratiques	Présents	Moyenne ép. pratiques	Admis
1 331	1 118	7,54 (4,96 en 2008)	765	714 (6,67% d'absentéisme) *	11,63 (12,08 en 2008)	481

* Session 2008 : 10.87% d'absentéisme aux épreuves pratiques

En conclusion de ses travaux, le jury constate avec satisfaction que la session 2009 des examens professionnels d'adjoint technique de 1^{ère} classe se caractérise par un **taux de réussite presque deux fois plus élevé qu'à la session précédente**, puisque 43% des candidats présents à l'écrit sont lauréats de l'examen alors qu'ils n'étaient que 23% en 2008.

Fait à Pantin, le 19 novembre 2009

Le Président du jury

Serge Granatiéri
Adjoint au maire de Limeil-Brévannes (93)